

CONSEIL A L'AGENT :

Les modalités pour demander à bénéficier d'un accompagnement avec un(e) conseiller(ère) mobilité carrière (CMC)

<http://intra.cvrh-paris.i2/plaquette-conseil-personnalise-des-agents-idf-a856.html>

Afin de faire face aux demandes croissantes d'entretiens individuels et d'apporter une réponse aux agents dans les meilleurs délais, des modalités sont mises en place par le Pôle Accompagnement des Agents et des Services (PAAS) du CVRH de Paris.

Les agents désireux de bénéficier de prestations (*entretien, bilan de carrière, entretien thématique...*) **de la part d'un(e) conseiller(ère) mobilité carrière devront préciser leur demande dans un courriel très succinct en tenant compte des éléments ci-dessous.**

Voici les éléments qu'il convient de préciser dans votre courriel :

Exposez très brièvement votre demande :

- Indiquez :
 - **L'objet de votre demande** (bilan, entretien de carrière, entretien thématique...)
 - Vos attentes : mobilité, formation, concours, projet professionnel...

Exposez très brièvement votre situation :

- Indiquez :
 - Votre grade, votre poste et votre service actuels
 - La date depuis laquelle vous êtes fonctionnaire (toute Fonction Publique)
 - Vos coordonnées téléphoniques

**L'absence de ces éléments dans la demande
entraînera un retard de son traitement**

Les demandes sont faites exclusivement par courriel

1. **Vous adressez votre demande par courriel à l'adresse suivante :**
conseil.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr
2. En retour, vous recevrez un accusé de réception de votre demande.
3. Un(e) conseiller(ère) vous contactera par téléphone, sous 2 à 3 semaines, afin de définir avec vous le dispositif adéquat, vous en expliquer le déroulement et convenir d'un rendez-vous